

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT LE 21 Septembre (21/09/2017)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 15 septembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire**,

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, Mme Maryse BAULU, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, M. Jérôme VALETTE, **Adjoints**,
Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, M. Franck BOUSQUET, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRESENTES :

M. Michel CASSIGNOL (représenté par Madame Pierrette ESQUIEU), M. Jean-Luc HENRYOT (représenté par Madame Eliette DELMAS), **Adjoints**,
M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Muriel VALETTE), Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), M. Laurent TAMIETTI (représenté par Madame Michèle AJELLO DUGUE), M. Gilles BENECH (représenté par Madame Valérie CLARMONT), Mme Marie CASTRO (représentée par Monsieur Pierre GUILLAMAT), Mme Christine FANFELLE (représentée par Monsieur Gérard VALLES), Mme Marie-Claude DULAC (représentée par Monsieur Patrice CHARLES), **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIT ABSENT :

M. Aïzen ABOUA, **Conseiller Municipal**.

Madame Muriel VALETTE est nommée secrétaire de séance.

16 – 21 Septembre 2017

CONVENTION DE DELEGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE ENTRE LA COMMUNE DE MOISSAC ET LE SIEPA MOISSAC-LIZAC POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE DES RUES LAGREZE FOSSAT ET DE LA REGIE

Rapporteur : Monsieur le MAIRE.

Dans le cadre de l'opération de réaménagement des rues Lagrèze-Fossat et de la Régie, Monsieur le Maire présente le projet de convention relatif à la délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Commune de Moissac et le SIEPA Moissac Lizac.

Ces travaux comprennent des interventions qui relèvent de la compétence du SIEPA Moissac Lizac,

d'une part, pour le réseau eau potable, le renouvellement de l'ensemble des bouches à clé, la remise à niveau des émergences, la reprise complète de certains branchements AEP, et d'autre part, pour le réseau EU, la mise à niveau des émergences, la reprise de certains branchements.

La convention détermine les conditions dans lesquelles le SIEPA Moissac Lizac délègue à la Commune de Moissac la maîtrise d'ouvrage des travaux des réseaux AEP et EU des voiries Lagrèze-Fossat et la Régie.

Le financement est établi comme suit :

- Montant total HT des travaux : 580 000 €
- Part du SIEPA Moissac Lizac : 60 000 €
- Part de la Commune de Moissac : 520 000 €

**Le Conseil Communal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE la convention à intervenir avec le SIEPA Moissac Lizac,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention,

IMPUTE les dépenses sur le budget communal 2018.

Pour copie conforme

Moissac le 25 Septembre 2017

Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :